

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EN ENTREPRISE

Accompagner vos clients dans la souscription d'un contrat collectif santé

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE : AAP23

Objectifs de la formation

Se positionner commercialement et accompagner les clients dans la mise en place de régimes complémentaires santé entreprise

Analyser les garanties d'un contrat collectif santé et les dernières dispositions juridiques

Vérifier la conformité du contrat collectif pour tirer parti des avantages fiscaux et sociaux

Animée par

■ **QUISEFIT Louissette**

Formatrice consultante en Assurance de Personnes et experte en relation client et management de proximité,

Public concernés

- Gestionnaires de contrats collectifs santé, chargés de clientèle, téléconseillers, chargés de marketing, commerciaux, courtiers et intermédiaires en assurance

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT

Comprendre les mécanismes du régime de sécurité sociale

La Protection Universelle Maladie (PUma) : conditions d'ouverture de droits

La redéfinition de l'ayant droit

La Fusion de la Couverture Maladie Universelle (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire Santé (ACS)

Identifier les garanties et les modalités de remboursement du régime obligatoire

Les prestations du régime de base de la Sécurité Sociale

- Mécanisme de remboursement
- Calcul des prestations

Appréhender les aspects techniques des prestations complémentaires au régime de la Sécurité Sociale

Lister les garanties proposées : hospitalisation, médecine, pharmacie ...

Identifier les évolutions apportées par la réforme santé 100% et les modalités du RAC 0 en optique, dentaire et prothèse auditive

Distinguer les différents modes de remboursement

EXERCICE Calculer les remboursements complémentaires (RC) suivant différentes garanties

Évaluer les avantages pour l'entreprise et ses salariés du nouveau contrat responsable avec la réforme du 100% santé

Comprendre le nouveau cadre législatif et réglementaire du contrat responsable

Intégrer les modifications induites par le PLFSS 2019 et le reste à charge 0 € (RAC 0)

Faire le point sur les évolutions en cours et à venir

Appliquer le principe de lisibilité harmonisée des principales garanties et l'effort de pédagogie

EXERCICE Info/intox contrat responsable

- Cet exercice permettra aux stagiaires d'identifier les composants du nouveau contrat responsable

Déterminer les critères d'éligibilité aux avantages fiscaux et sociaux du contrat santé souscrit par les entreprises

Définir le caractère collectif du contrat (selon les décrets du 9 janvier 2012 et du 8 juillet 2014) :

- Définir le statut collectif des salariés d'une entreprise
- Cerner la notion de catégorie objective
- Énumérer les critères admis pour constituer une catégorie objective de salariés

Identifier le caractère obligatoire du contrat (vs facultatif)

- L'adhésion obligatoire du salarié
- Les cas de dispenses d'affiliation

Reconnaitre le caractère responsable du contrat selon :

- L'application du décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014 et le nouveau cahier des charges du PLFSS 2019

Appréhender les pénalités fiscales et sociales des contrats non responsables

- Distinguer les différentes modalités de mise en place des contrats collectifs obligatoires : l'accord de branche, le référendum, la DUE

EXERCICE Élaborer en sous-groupe une DUE afin d'appréhender le formalisme réglementaire

Déterminer et calculer le montant de l'exonération fiscale et sociale

CAS PRATIQUE Calculs de l'exonération fiscale et sociale en fonction de différents cas

Analyser les évolutions de la réglementation de l'assurance complémentaire en entreprise

Faire le lien entre le renforcement de la réglementation, les limites de dépenses de santé et l'amélioration des garanties pour les assurés

Définir les obligations de l'employeur en matière de santé

- La généralisation de la couverture complémentaire santé en entreprise : l'ANI du 11 janvier 2013, la loi de transposition du 14 juin 2013 et les précisions apportées par la Loi de Financement de Sécurité Sociale 2016
- Article L 912-1 du CSS : clauses de recommandation et haut degré de solidarité

Analyser la portabilité des droits et le maintien des garanties

Énumérer les conditions à remplir pour bénéficier de la portabilité des droits complémentaire santé en fonction de différentes situations

Définir la durée de la portabilité et la prise en charge de la cotisation

Distinguer le maintien de la garantie au titre de la loi Evin (Art 4) : bénéficiaires, durée, coût, obligations de l'assureur

Comprendre comment s'articulent les dispositifs de portabilité et de maintien des garanties

Quiz portabilité

Dates

Paris

06/12/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.